

ÉTUDE PROSPECTIVE SUR LE CHAMP DES MUSIQUES ACTUELLES EN MIDI-PYRÉNÉES ET LANGUEDOC-ROUSSILLON

Version 1
20 Mai 2015

INTRODUCTION

La structuration du secteur des Musiques Actuelles, son équilibre territorial, et la diversité artistique et culturelle dans ce domaine, sont les priorités qui ont conduit à la rédaction de ce document. Il s'agit de proposer une véritable ambition culturelle pour le territoire, proposer une nouvelle évolution des rapports avec l'ensemble des parties prenantes d'un futur espace de vie d'une dimension sans précédent, une véritable transformation sociale et citoyenne du territoire.

Compte-tenu de la diversité, de la taille et des ressources limitées de la plupart des structures intervenantes dans le champ des Musiques Actuelles, une partie essentielle des réponses à apporter aux mutations en cours passe par des partenariats renforcés à la fois entre les acteurs de la filière, les pouvoirs publics et autres catégories d'opérateurs culturels ou hors champ culturel.

Il faut considérer les publics non pas comme de simples consommateurs mais bien comme des acteurs de leurs territoires, porteurs de leur propre culture, parties prenantes de la création artistique et de l'innovation. Reliés aux professionnels qui peuvent mettre en réseau et fédérer ainsi qu'aux partenaires publics qui peuvent mobiliser moyens et outils, ces acteurs seront alors en capacité à créer de la richesse, de l'attractivité et du rayonnement bien au delà du territoire

« Penser la Culture comme ce qui nous relie, forts de nos différences et de nos dignités réciproques.../... Envisager une plus grande participation des citoyens à la vie de la cité, répondre aux besoins persistant des personnes de mieux déterminer leur rapport au monde et à leur identité, inventer des projets pour faire un peu mieux humanité ensemble »

** Fred Sancerre, programme festival Derrière le hublot 2015*

La démocratie culturelle doit être horizontale et même ascendante, des territoires vers les responsables, et pour cela, il s'agit d'inventer de nouveaux espaces de palabres et de partages afin de rendre réelle cette perspective.

« C'est pourquoi nous avons pris comme principe de travail le fait qu'une éventuelle fusion devrait permettre de tirer le meilleur de chaque région plutôt que de mettre en œuvre une mutualisation réductrice et restrictive. »

**Avis « Culture et lien social », CESER Midi-Pyrénées, 2014*

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
I. Présentation de la grande région et photographie des territoires Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon	4
A. Territoire, démographie et économie	4
B. Photographie des Musiques Actuelles sur la nouvelle région : quelques données	6
II. Synthèse de la remontée d'informations par l'enquête LR/MP	10
A. Méthodologie.....	13
B. Sur la question de la reconnaissance	13
C. Sur la question de la représentativité	14
D. Sur la question des difficultés financières	15
E. Sur la question des outils qui fonctionnent	15
III. Proposition d'axes et de mesures	17
A. Des politiques publiques concertées.....	17
B. Des filières économiques créatives	18
C. Schéma pour une politique publique en direction des Musiques Actuelles sur la grande Région	19
ANNEXES	22
Des éléments prospectifs.....	22
A. Évolution globale des Musiques Actuelles, du secteur culturel et de l'économie créative	22
B. Évolution des populations, des territoires et des collectivités en région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées	24
Enquête : liste des 77 répondants et réponses aux questions (n°3,5 et 6)	25

I. Présentation de la grande région et photographie des territoires Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

A. Territoire, démographie et économie

➤ Territoire et démographie

- » 5,6 M habitants - 72 700 km² (2ème) (plus vaste que 13 des 28 pays de l'Europe) - densité : 77 hab / km²
- » 13 départements - 4565 communes - 2 Métropoles - 19 Communautés d'agglomération - 241 Communautés de communes - 6 PNR
- » Armature urbaine multiple : un système urbain monocentré autour de Toulouse et polycentré sur le littoral

➤ Liste des aires urbaines ayant plus de 50 000 habitants (Cf. carte page suivante)

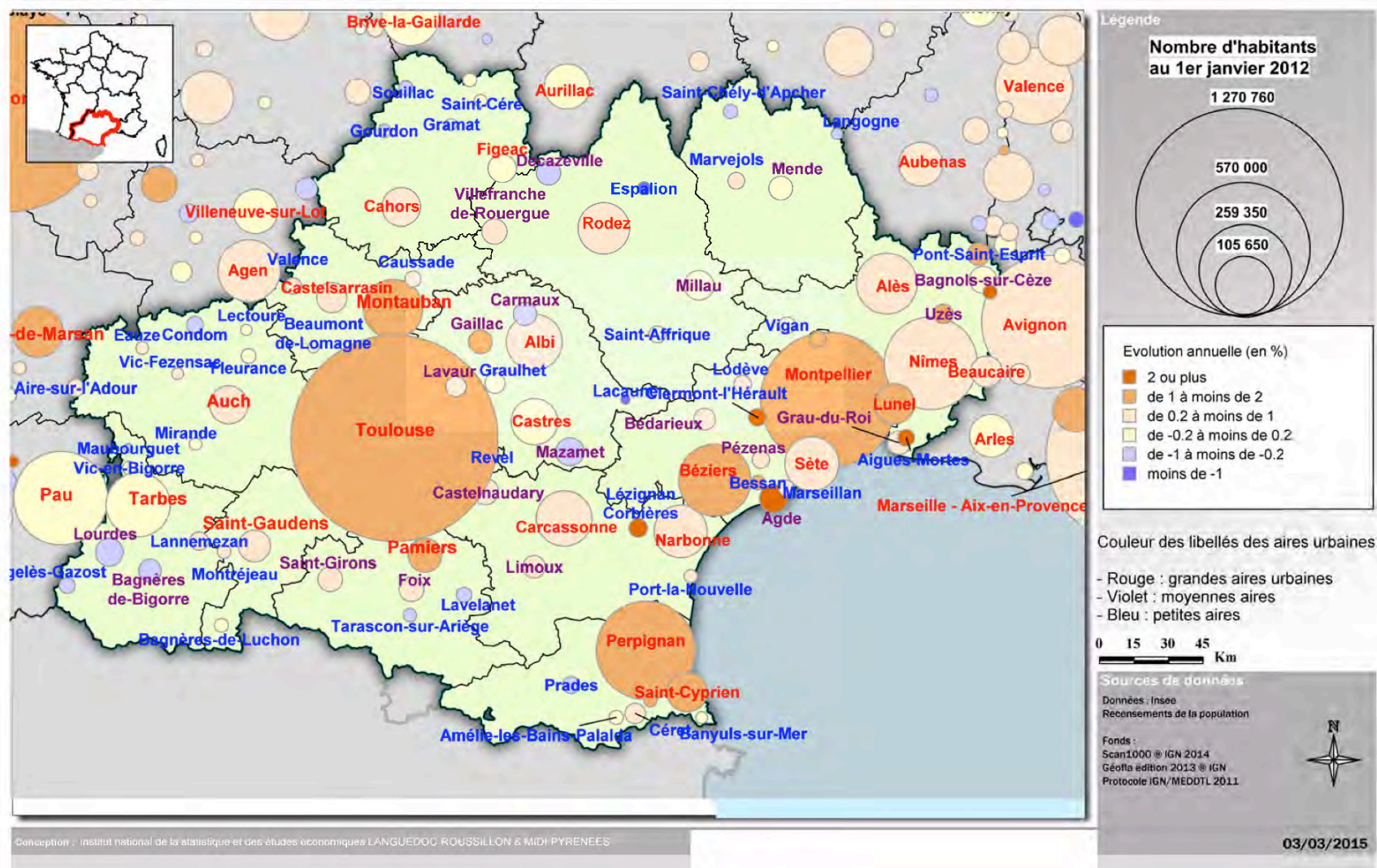
- | | | |
|--|--|-----------------------------------|
| 1. Toulouse : 1 202 000 habitants (21% de la population régionale environ) | 4. Nîmes : 246 000 habitants (4% de la population régionale environ) | 8. Montauban : 100 000 habitants |
| 2. Montpellier : 503 000 habitants (9% de la population régionale environ) | 5. Béziers : 137 000 habitants (2,4% de la population régionale environ) | 9. Carcassonne : 94 000 habitants |
| 3. Perpignan : 298 000 habitants (5% de la population régionale environ) | 6. Tarbes : 115 000 habitants (2% de la population régionale environ) | 10. Albi : 92 000 habitants |
| | 7. Alès : 109 000 habitants (<2%) | 11. Narbonne : 87 000 habitants |
| | | 12. Rodez : 82 000 habitants |
| | | 13. Castres : 67 000 habitants |
| | | 14. Sète : 57 000 habitants |

Entre 2007 et 2012, la population de cette nouvelle région a augmenté, en moyenne, de 51 100 habitants chaque année, soit une croissance de + 0,9 % par an. Ce dynamisme démographique est deux fois plus fort qu'en France métropolitaine.

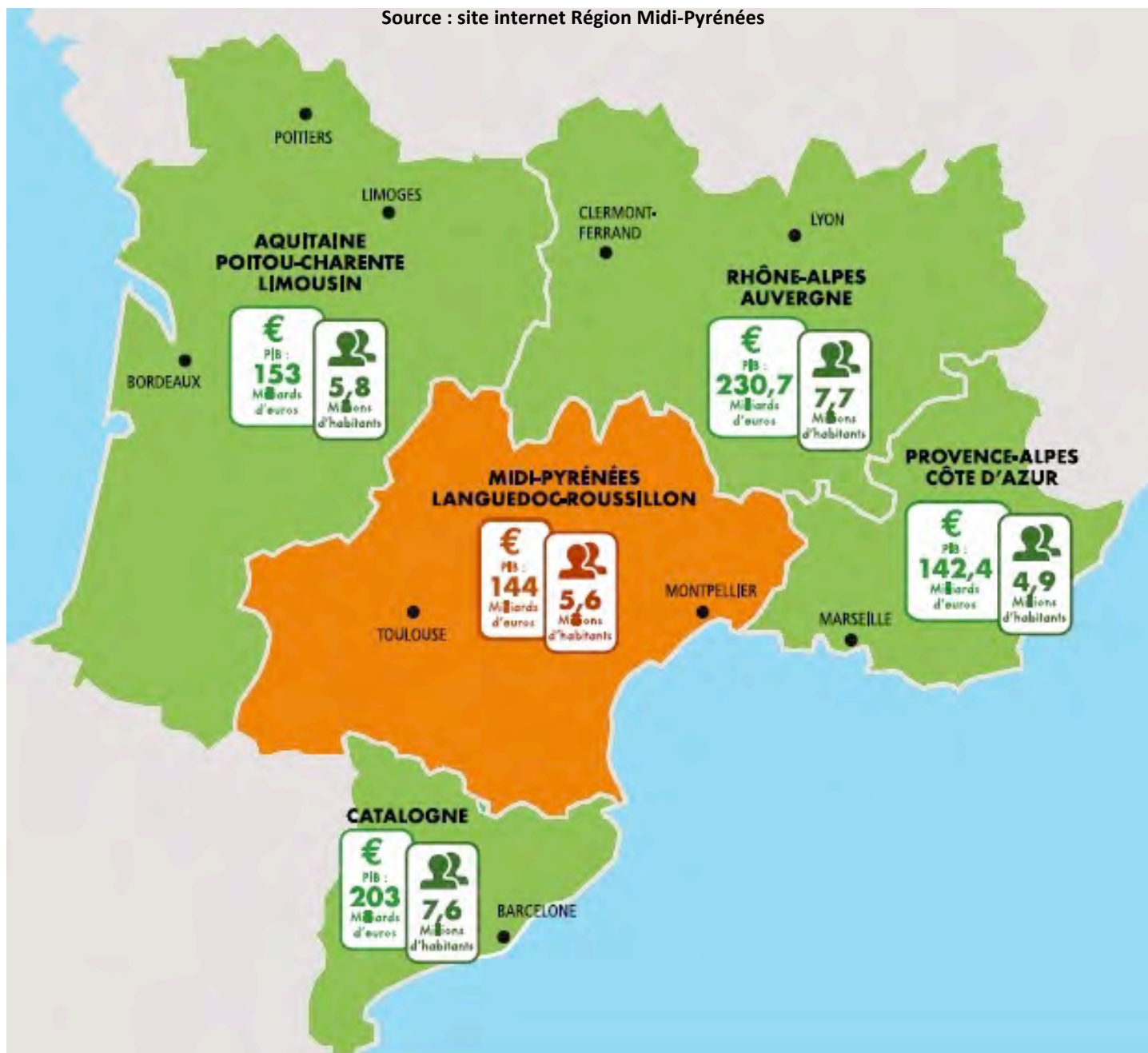
➤ Économie régionale

- » Plus de 2,14 millions d'emplois - 519 000 établissements
- » 144 Milliards d'€ - PIB/HAB : 27 000€ - 7,21% du PIB national (cf. carte p.6)
- » Présence de secteurs porteurs et à haute valeur ajoutée : aéronautique, espace, électronique, biotechnologies, nanotechnologies, technologies de l'information et de la communication, santé, tourisme, agriculture et viticulture, agro-industries.
- » Première région pour l'effort de recherche et de développement.
- » La future région est, après l'Île-de-France, la première en termes de création d'emplois : 8 800 nouveaux emplois chaque année, notamment en raison de l'industrie aéronautique sur Toulouse et du service aux entreprises sur Montpellier, mais il faudrait 16 000 emplois supplémentaires chaque année pour faire face à l'attractivité démographique.
- » Le taux de chômage est de 12,2%, contre 10% au niveau national. 17% des habitants de la future grande région gagnent moins de 980 euros par mois contre 14,3% au niveau national. (source Insee¹)

¹ Insee Midi-Pyrénées « Insee Analyse n°16 avril 2015 »



Source : site internet Région Midi-Pyrénées



B. Photographie des Musiques Actuelles sur la nouvelle région : quelques données

- **1360 structures de Musiques Actuelles référencées pour 1560 activités sur la grande Région** (salles, labels, formations, services techniques, tourneurs et développeurs d'artistes, ressources, disquaires, medias, etc.)
 - » La part des activités en **Haute-Garonne** est de 32% et dans **l'Hérault** de 28%
- **Les lieux de diffusion** (Smac, scènes non labellisées, cafés cultures, lieux pluridisciplinaires) : **136**
 - » Salles de – 400 : 84
 - » Salles de 400 à 1200 : 41
 - » Salles +1200 : 11
 - 7 SMAC dont 5 en MP² (Lo Bolegason, le Rio Grande, les Docks, la Gespe, le Bikini) et 2 en LR³ (Paloma, Victoire 2).
 - 2 scènes conventionnées (L'Astrada, Odyssud)
 - 52 adhérents de Culture Bars-Bar (42 en Midi-Pyrénées et 10 en Languedoc-Roussillon)
 - 12 Pôles Structurants en Midi-Pyrénées (Le Rio Grande, Rock Time, Lo Bolegason, Escambar, Music'Halle, Avant-Mardi, Mairie de Tournefeuille (*Volet MA*), Les Zazous du Bijou, La Gespe, le Cri'Art, Art'Cade, les Docks)
- **Les festivals de la grande Région**
 - » en 2014 : 191 festivals dont une majorité entre juin et août
 - » Forte densité de festivals (forte représentation musiques traditionnelles et du monde (« au sens large » ...)
 - » Festivals qui s'adressent à tout type de public
 - » Tous les genres artistiques sont représentés sur l'ensemble du territoire
- **CNV : comparaison des chiffres de la diffusion 2006-2013 de la grande Région**
 - » 1793 représentations en 2006 (pour une assiette déclarée de plus de 27,63 M €)
 - » 3831 représentations en 2013, soit une augmentation de 213,6% (pour une assiette déclarée de plus de 52,93 M €, soit une augmentation de 191,6%)
- **Les tourneurs et les développeurs d'artistes**
 - » 120 structures
- **Les labels**
 - » 75 (labels qui produisent un catalogue)
 - » les autres activités de la musique enregistrée comme l'édition, la distribution sont également représentées

² Midi-Pyrénées

³ Languedoc-Roussillon

➤ **Les disquaires et les chaînes de magasins de disques**

- » Disquaires : 25
- » Chaînes : 36 (Cultura, Fnac, Harmonia Mundi, Espaces Culturels Leclerc)

➤ **Les locaux de répétitions**

- » 64 activités de locaux de répétitions essentiellement en milieu urbain dont 24 sur l'aire urbaine toulousaine et 20 en LR (principalement dans les grandes villes)

➤ **Les studios d'enregistrement**

- » 68 activités d'enregistrements studios

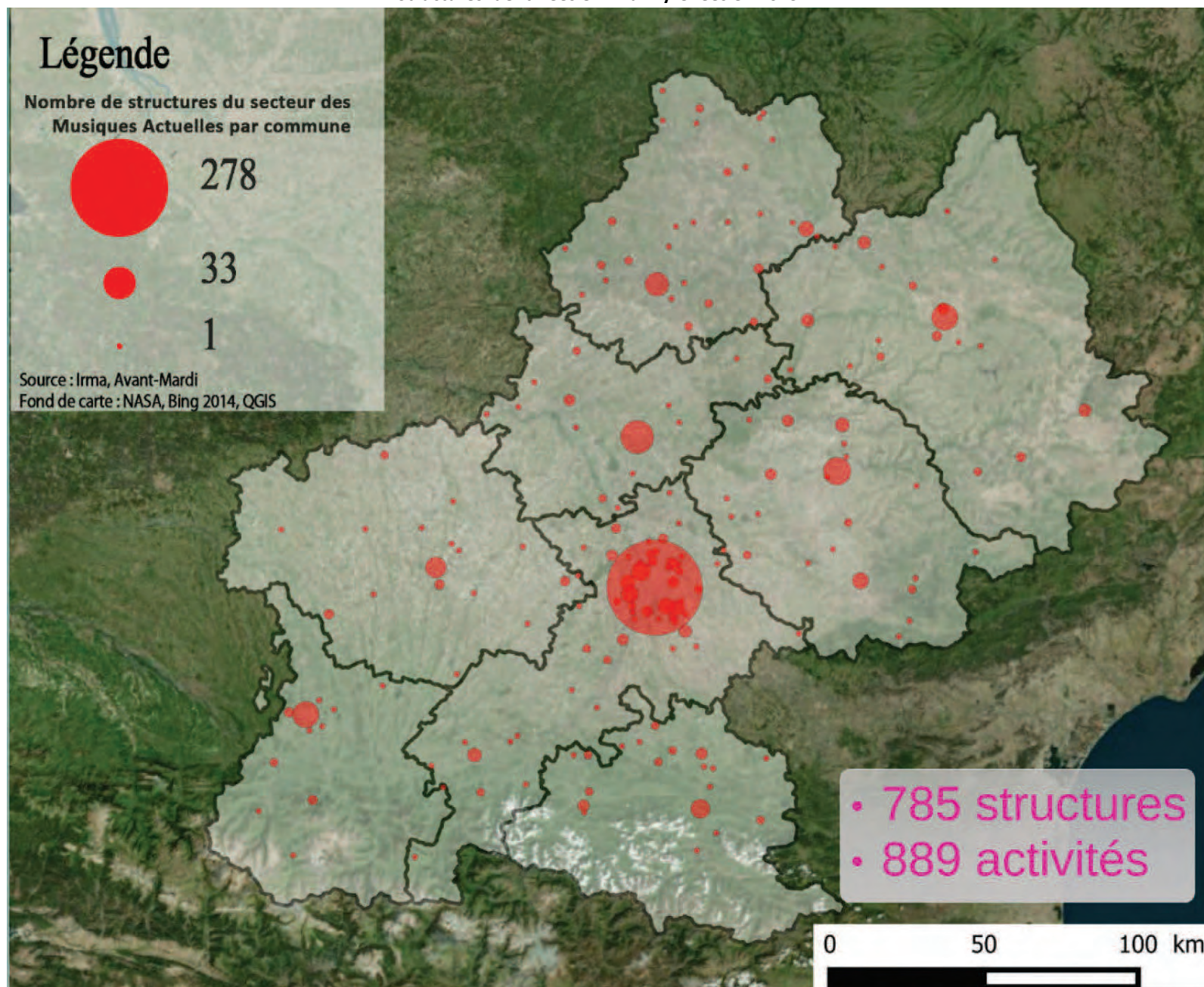
➤ **Les groupes de la grande Région**

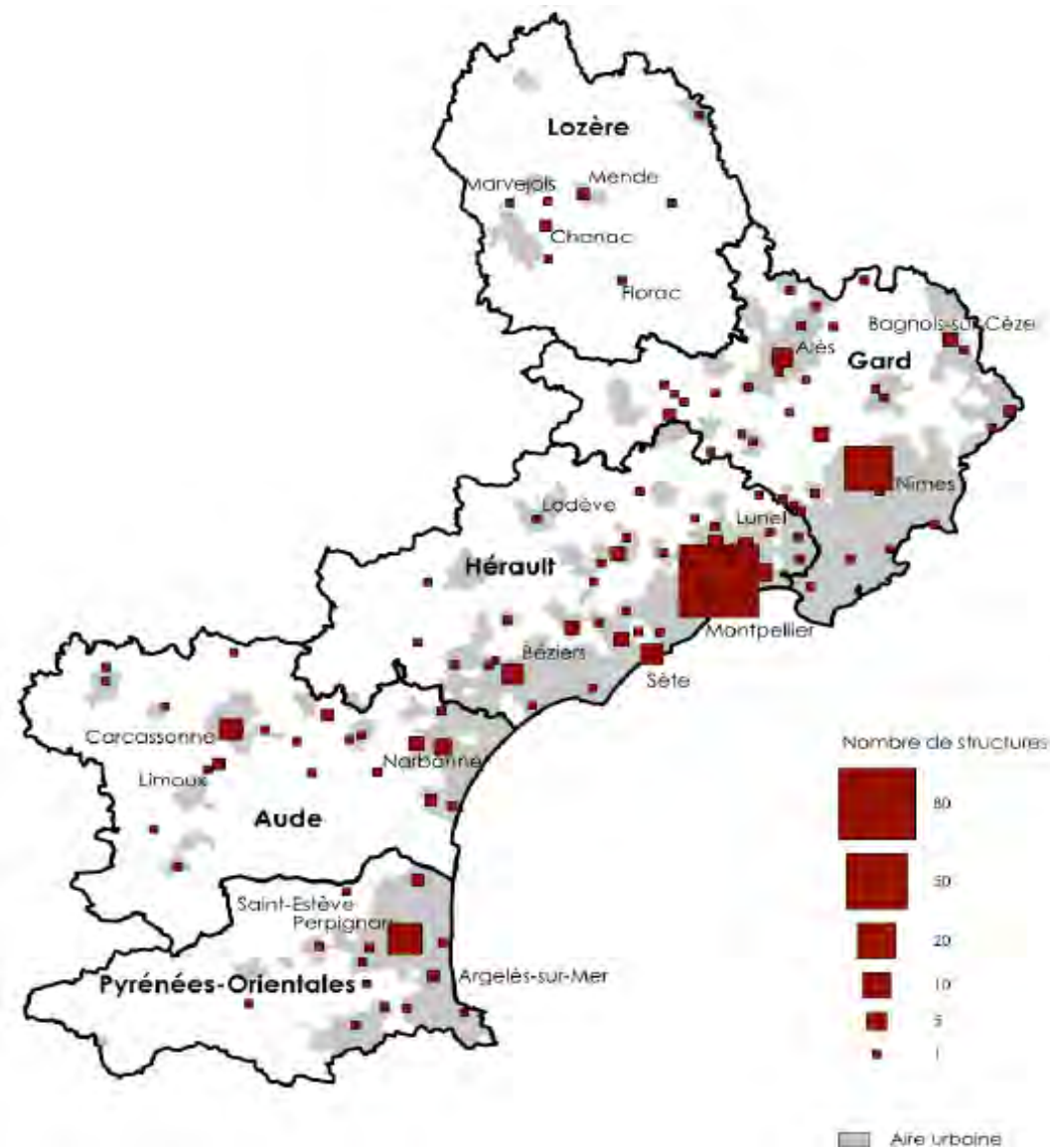
- » On estime à 2500 le nombre de groupes/artistes
- » Les candidats aux Inouïs du Printemps de Bourges 2013 : 412 candidats dont 49% en pop rock, 21% en chanson, 12% en World/reggae, 11% en musiques électroniques et 7% en Hip-Hop

➤ **L'enseignement artistique, Écoles et Formations**

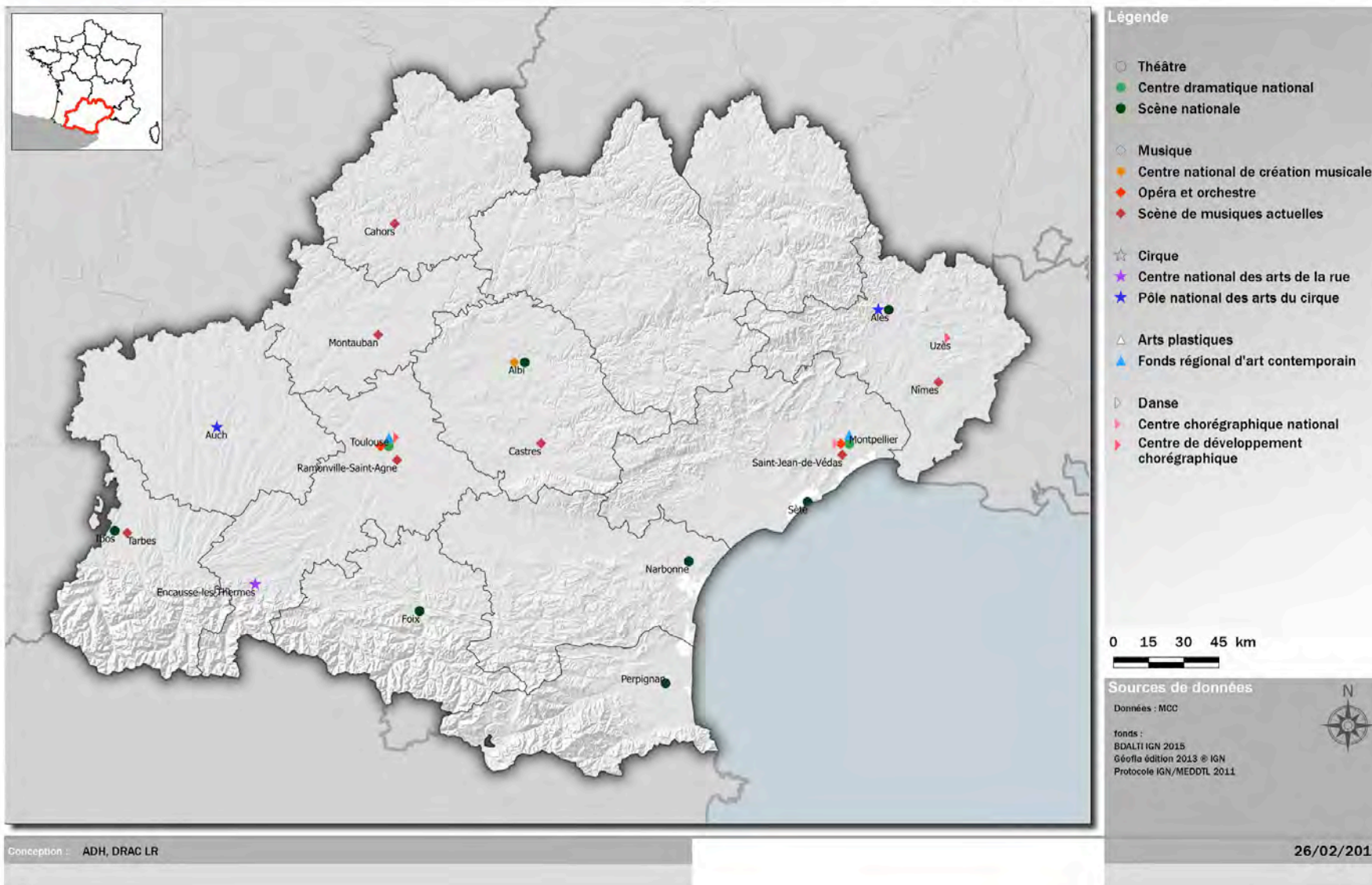
- » 87 écoles dont 22 écoles d'enseignement spécialisées (Conservatoire à rayonnement régional, CRD, CRI, CRC), 65 structures d'enseignement associatives (MJC, écoles traditionnelles et musiques amplifiées)
- » 5 écoles associatives affiliées à la Fneijma
- » 15 centres de formations administratives et techniques (Ardec, illusion et Macadam, ACT Formation, Avant-Mardi, Capière Formation, MAO Center, Format Son, etc.)
- » Les formations universitaires en musicologie, administration et ingénierie culturelle (Licences, Licence Pro, Master, etc.) : Université Toulouse Jean Jaurès, Université Toulouse Capitole, Université Paul Valéry, Université Champollion, I.C.T, etc.

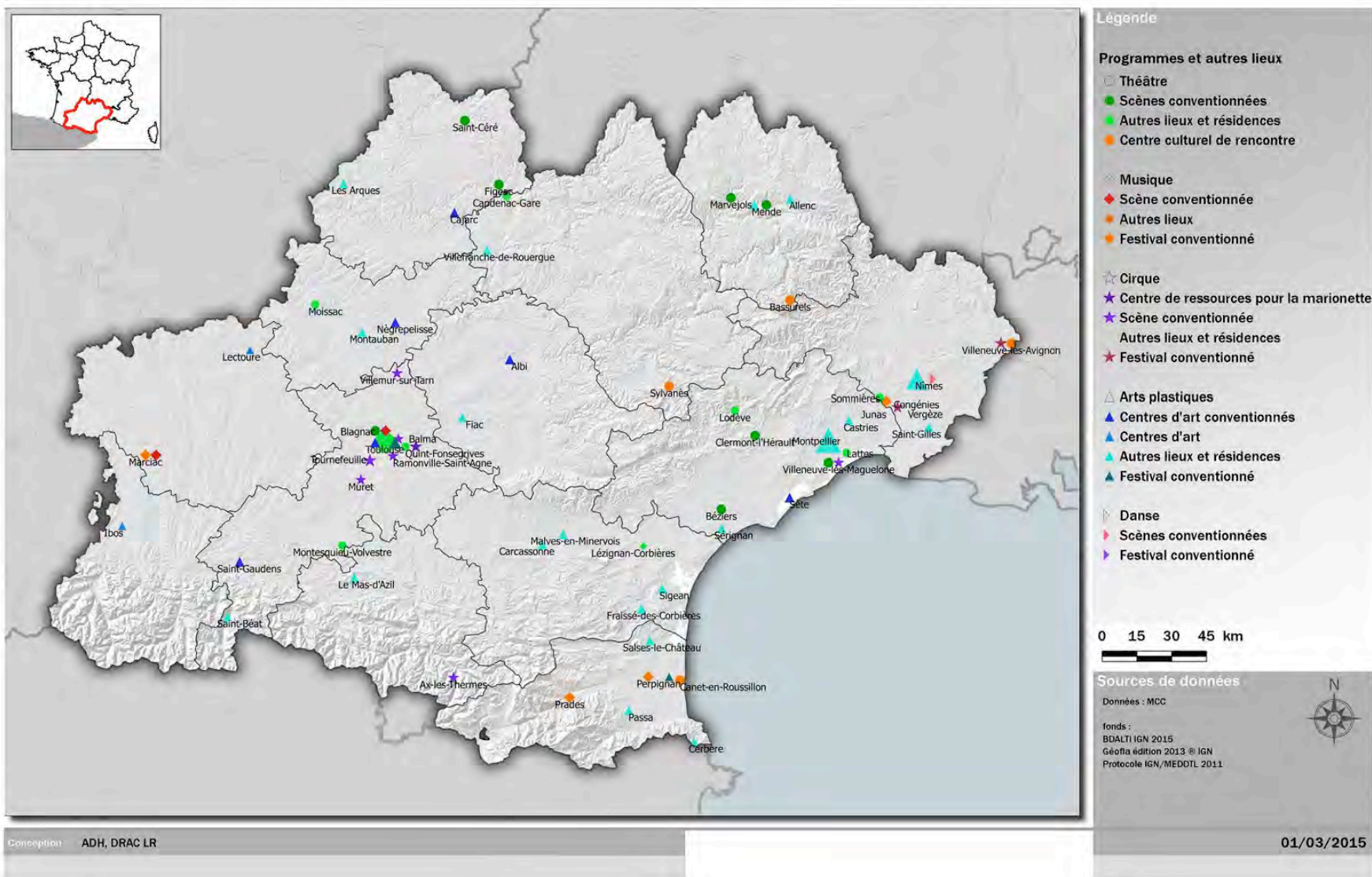
Structures identifiées en Midi-Pyrénées en 2013





Source Étude sur les musiques actuelles en région Languedoc-Roussillon Sylk / Apem-LR





II. Synthèse de la remontée d'informations par l'enquête LR/MP

A. Méthodologie

Au vu des délais restreints, nous avons rapidement envisagé de lancer un questionnaire en ligne très simple en direction des structures Musiques Actuelles des deux régions afin de recueillir à la fois leur situation (difficultés et reconnaissance sur leur territoire), leurs besoins en termes de politique publique et les outils à mettre en œuvre.

Mise en place d'un questionnaire flash, échéance des retours le 2 mai :

1. Reconnaissance : êtes-vous bien reconnu sur votre territoire ?
2. Représentativité : êtes-vous bien représenté ?
3. Rencontrez-vous des difficultés économiques ? (cf. détails en ANNEXE)
4. Quels sont les outils qui fonctionnent ?
5. Que manque-t-il dans l'intervention publique ? (cf. en ANNEXE)
6. Quels sont les outils manquants ? (cf. en ANNEXE)

Ce sont 77 structures des deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon qui ont répondu au questionnaire, soit en ligne soit au cours d'entretiens en face-à-face (Cf. liste en ANNEXE).

De manière générale, il faut noter que les réponses recensées dans ce questionnaire sont les remontées des acteurs du territoire. Par conséquent, il s'agit de réponses souvent subjectives et parfois de remarques plus "ressenties" que "réalistes". L'objectivation des données est traitée en partie 4 de ce document à travers la préconisation des axes et des mesures.

B. Sur la question de la reconnaissance

Les acteurs sont bien reconnus à l'échelle locale ; les difficultés de reconnaissance sont souvent à l'échelon politique.

Manque de labellisation, manque de reconnaissance et de lien sur les autres composantes des territoires (hors culture).

Inexistence du secteur des musiques enregistrées au niveau politique et parfois aussi un manque de lien au niveau du secteur du spectacle vivant.

Public : généralement il n'y a pas de souci de reconnaissance. On peut noter que les choses sont plus faciles pour les structures de diffusion qui ont un événement que pour ceux qui fonctionnent à la saison ou qui ne font pas de diffusion.

Professionnels : bonne reconnaissance le plus souvent, y compris au delà de la filière, sur les territoires.

Partenaires institutionnels : les réponses sont très diverses selon les structures.

Certains se trouvent bien reconnus (souvent des structures labellisées ou dans un dispositif de soutien).

D'autres se disent mal reconnus par leurs partenaires, ou pas assez reconnus.
Pour certains enfin, cette reconnaissance est assez versatile au gré des relations avec les élus/techniciens en place.
La reconnaissance des partenaires est surtout difficile pour les structures implantées sur des territoires ruraux.
Dans tous les cas, c'est un travail de longue haleine à entretenir perpétuellement.

C. Sur la question de la représentativité

En interne on parle ici de la gouvernance des structures et des équipes des structures elles-mêmes.

En externe il y a plusieurs niveaux à déterminer : niveau politique / financeurs, niveau professionnel (réseaux, fédérations, syndicats, partenaires non institutionnels, etc.)

➤ Interne

Avec la gouvernance bénévole élue ça se passe généralement bien, avec quelques bémols :

- en milieu rural il y a peu de « professionnels » dans les Conseils d'Administration mais c'est souvent compensé par une forte vie associative.
- problématique des Conseils d'Administration « fantômes » où tout repose sur une équipe salariée qui a tout pouvoir et/ou doit tout faire.

Quand il y a des élus dans les Conseils d'Administration (mairies, agglomérations, DRAC, autres partenaires...) c'est souvent un plus. Il peut néanmoins y avoir des dysfonctionnements, notamment des élus culture pas présents aux réunions / pas nommés pour siéger et des problèmes d'absentéisme.

➤ Externe

▫ Niveau politique/financeurs :

Pour les structures qui n'ont pas de "label" ou qui ne sont pas fléchées dans des programmes d'intervention bien encadrés c'est très difficile, car elles sont chaque année tributaires du bon vouloir d'un élu ou d'un technicien. L'absence de continuité possible en cas d'élection et de changement d'interlocuteur fragilise beaucoup les structures.

Par ailleurs, les élus sont souvent peu disponibles, et donc insuffisamment informés sur les structures et sur leurs missions et actions. Ce manque d'information est exacerbé en milieu rural où il est souvent difficile d'intéresser un élu ; on constate alors qu'il n'y a pas ou peu de compétences culture.

Enfin, il y a parfois une certaine hostilité des décideurs à l'égard du statut associatif ou indépendant car ils ont peu d'emprise sur les décisions de la structure.

Constat général : les Musiques Actuelles sont sous-représentées et les projets sont souvent mal compris et/ou mal interprétés. Par ailleurs, les structures ont peu de moyens d'action sur leur représentativité au niveau européen.

▫ Niveau professionnel :

Les retours sont très positifs sur l'implication et le travail des différents réseaux, fédérations, syndicats, collectifs, groupements, etc. Cela implique pour les structures une bonne représentation au niveau professionnel en général. Pour de nombreuses structures, il serait impossible d'assurer seules la représentation par manque de personnel, de temps, d'information ou de moyens, donc l'adhésion à une dynamique collective est même indispensable.

Cependant, il reste des manques à combler sur certaines esthétiques ou à certains niveaux selon les régions, comme par exemple en Midi-Pyrénées sur le champ des musiques du monde, du jazz, de la chanson ou du hip-hop.

Quant aux partenaires non institutionnels et aux artistes eux-mêmes, c'est souvent grâce aux bonnes relations entretenues avec ces derniers que les structures perdurent.

A noter : Manque de représentation au niveau des pratiques amateurs.

D. Sur la question des difficultés financières

Touchent TRÈS LARGEMENT le secteur : plus de 80% des structures qui ont répondu à l'enquête. La liste des origines des difficultés recensées dans les réponses à l'enquête figure en annexe.

➤ Conséquences

Cela génère une grande fragilité des projets artistiques et parfois même des projets associatifs.

Les structures rencontrent d'importants problèmes de trésorerie, car elles manquent d'outils financiers adaptés. Le rythme des activités est souvent tributaire de la capacité des structures à financer les projets sur le moment. Qui plus est, elles sont dans l'incapacité à aller chercher de nouveaux financements, notamment européens, n'étant pas en mesure d'assumer les avances de trésorerie.

On relève souvent un épuisement des équipes sur les projets face aux difficultés économiques à surmonter en permanence. De plus, ces difficultés ne font qu'aggraver la précarité déjà très importante des emplois dans le secteur. Il est compliqué de pouvoir sortir de la dynamique des emplois aidés. Les conventions collectives en vigueur étendues sont rarement appliquées à leur juste niveau et, il y a souvent une absence de politique salariale dans les structures. Les obligations de formations ne sont pas respectées. Il y a un turn-over important dans les équipes, faute de pouvoir fidéliser les salariés.

A noter : gros écarts de financements entre les Musiques Actuelles et d'autres secteurs culturels (classique, théâtre, danse, etc.) malgré des contraintes communes à tous (financements publics en baisse, effet crise, conventions collectives à appliquer, etc.).

E. Sur la question des outils qui fonctionnent

➤ Échelon politique

Pour les structures aidées dans des dispositifs stables du type plan SMAC pour la DRAC, Pôles Structurants pour la Région MP, aides aux festivals de la Région LR, aides régulières des sociétés civiles, on retrouve le même constat positif, surtout pour les aides pluriannuelles. Ce constat est aussi valable pour d'autres outils plus particuliers à certaines structures : le mécénat et le partenariat privé pour certains, les sociétés civiles pour d'autres, les aides aux projets artistiques (dispositif Résidence association de la Région MP, aides à la création et aux tournées en LR) dans le cas des développeurs.

La démarche SOLIMA est aussi soulignée dans les outils qui fonctionnent, et de façon plus générale les démarches de concertation régulière.

Dans le cadre des projets européens, les projets soutenus par le GECT ou émergeant à un financement interrégional se portent bien.

Pour les structures qui ne sont pas aidées, il y a un sentiment de « clientélisme » et d'inadaptabilité des programmes proposés.

➤ **Echelon professionnel**

Le travail des réseaux et clusters est mis en avant, ainsi que les projets collectifs qui sont à disposition de leurs adhérents. Au delà des réseaux, c'est la dynamique importante de partage de l'information et de la ressource - par le biais d'échanges et de rencontres formels ou informels entre structures ou d'outils de communication collectifs – qui est ici valorisée positivement. La solidarité entre acteurs d'un même secteur est une caractéristique essentielle des Musiques Actuelles / du secteur culturel. *A contrario*, parfois une relation dégradée entre deux interlocuteurs va empêcher la réalisation de certains projets.

On note le même enthousiasme pour les relations professionnelles en dehors du champ musical, que les structures ont pu nouer au fil des années avec leurs partenaires et interlocuteurs réguliers (prestataires techniques, artistes, tissu associatif local...), qui sont un maillon indispensable de l'implantation pérenne des acteurs sur leur territoire.

Est exprimé de manière récurrente le besoin de lieux de coopération et d'espaces de travail comme par exemple les bureaux partagés (type MA Sphère au Métronum) et le nécessaire soutien politique à ces initiatives.

Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) est régulièrement cité comme outil qui fonctionne bien et qui est utilisé par les opérateurs.

Un événement de visibilité comme le Disquaire Day permet de mettre en avant un maillon moins visible de la chaîne et tout aussi nécessaire comme celui des disquaires.

En Languedoc-Roussillon, les aides à la mobilité pilotées soit par la Région, soit par Réseau en Scène, permettent la présence des professionnels sur les salons nationaux et internationaux, et le soutien aux structures de production (expérimentation en cours d'une aide à la tournée et à la structuration).

III. Proposition d'axes et de mesures

A. Des politiques publiques concertées

Une constante issue du questionnaire sur l'état des lieux des acteurs du territoire est bien la difficulté à être reconnus et soutenus par les pouvoirs publics en tant qu'acteurs professionnels d'un territoire en capacité à l'animer, le faire vivre, le faire rayonner (qu'il soit d'intérêt général, acteur économique ou les deux).

Un des éléments nécessaires pour faire évoluer cette situation est d'initier des espaces de dialogue et de concertation, afin de pouvoir co-construire les politiques publiques sur les territoires.

Il est nécessaire de concevoir les dispositifs publics de soutien collectif au secteur, d'une part en lien avec les acteurs concernés, et d'autre part selon les spécificités des différents domaines d'interventions et fonctions professionnelles.

Aujourd'hui, il paraît essentiel d'avoir une nouvelle approche des politiques culturelles par la prise en compte de la notion des droits culturels (Déclaration de Fribourg), la culture n'est pas un ensemble de produits mais un enjeu de faire humanité ensemble. Ainsi, une politique culturelle réinventée doit partir des pratiques culturelles des citoyens et organiser la rencontre entre ces pratiques. Il s'agit moins de faire connaître les grandes oeuvres de l'esprit que d'oeuvrer à une *acculturation* positive, joyeuse et enrichissante pour tous et toutes.

Favoriser les interactions et les transferts de savoir-faire et d'expériences relatifs à la participation de citoyens à des projets Musiques Actuelles sur les territoires.

Adapter les différents dispositifs de droit commun aux Musiques Actuelles (trop "calqué" sur le spectacle dramatique) et en favoriser l'accès

En préalable à tout schéma d'appui au domaine, il s'agit donc d'intégrer ces fondements et conducteurs à toute nouvelle action publique :

- **Une politique en faveur des pratiques actuelles de la musique co-construite, concertée et co-évaluée (axe 1)**
- **Une politique qui permet à chacun de participer, de s'impliquer, d'être dans une démarche participative au mieux vivre ensemble (axe 2)**
- **Une politique qui amène des approches différentes, dégage des espaces de reconnaissance (axe 7)**

Les grandes lignes et axes révélés par les territoires au travers du questionnaire et des entretiens :

- Une spécificité des deux territoires pointant une géographie composée d'un vaste territoire rural où les acteurs rencontrent des difficultés de reconnaissance et d'implication des politiques publiques.
- Des difficultés importantes des structures dues d'une part à des désengagements publics ou des baisses de dotations et d'autre part à un environnement économique défavorable.
- Une méconnaissance des dynamiques structurantes et économiques des acteurs et leurs impacts sur les territoires (décloisonnement de l'intervention publique).
- Des dynamiques anciennes et ancrées sur les territoires notamment en termes de diffusion ou d'événements musicaux qui peinent à exister et restent marginalisés.
- Un manque de visibilité de la filière dans son ensemble qui révèle un besoin de mise en avant des réalités socio-économiques de l'écosystème et de ses interactions.

B. Des filières économiques créatives

Une fois posé en préalable que la culture est d'abord porteuse de sens, de lien social et qu'elle est vecteur de vivre - ensemble, il est important aussi de rappeler que les entreprises des filières musicales forment un secteur économique source de développement local et durable et qu'elles ont un poids non négligeable en termes d'emploi et de croissance.

S'ils ne sont pas exprimés clairement, deux freins au développement transparaissent dans les réponses au questionnaire

- La taille trop petite des structures
- Leur sous-capitalisation, notamment dans le spectacle vivant.

D'où l'impossibilité, par exemple mais pas uniquement, d'avoir recours aux fonds européens.

Les réponses au questionnaire traduisent également cette volonté d'être pris en compte en tant qu'agents économiques "comme les autres", qui doivent avoir accès, comme toutes les autres entreprises de toutes les autres filières d'activité, à des dispositifs de soutien économique et financier.

Une politique culturelle réinventée nécessite donc d'envisager une politique économique de la culture.

C'est l'objet de toutes les mesures de l'axe 3 du schéma proposé ci-après, pour soutenir les opérateurs.

L'autonomie financière étant la clé de l'indépendance artistique, la mise en oeuvre d'un soutien économique sera, contrairement aux idées reçues, la clé de l'autonomie des opérateurs culturels :

- Vers des fonds de dotation cogérés par les professionnels et les entreprises ?
- Vers des outils de solidarité financière (épargne mutualisée ; fonds de roulement commun ; fonds d'amorçage dédié).

La construction d'outils d'autonomisation et de solidarité des acteurs des deux filières des Musiques Actuelles est un des enjeux forts des années à venir, et **nous croyons fortement que le territoire de la grande Région peut être un espace d'expérimentation de nouvelles formes d'expérimentation (axe 6).**

Mais au delà du soutien aux opérateurs, c'est tout une politique de structuration des filières créatives qu'il faut mettre en oeuvre en agissant au niveau "méta" pour favoriser les approches complexes et transversales.

- C'est mieux prendre en compte la transversalité des esthétiques et l'expérience réelle des professionnels de la culture ; ne plus cloisonner les esthétiques et les disciplines, décloisonner l'action publique comme les filières créatives,
- C'est mieux prendre en compte les interactions, les rapports, les liens entre les organisations (approches *cluster*)
- C'est cibler les programmes d'aide sur ce qui va permettre de créer de la valeur et accompagner cette création de valeur.

C. Schéma pour une politique publique en direction des Musiques Actuelles sur la grande Région

➤ Axe 1 : Promouvoir et favoriser l'égalité des territoires

Impulser la mise en réseau et encourager les partenariats afin de favoriser l'irrigation territoriale allant dans le sens d'une réduction des inégalités territoriales, favoriser une meilleure péréquation des soutiens en fonction de la taille de la commune.

- **Mesure 1** : Elaborer un plan d'aménagement du territoire afin de réduire les déficits territoriaux en matière d'équipements dédiés aux pratiques musicales (aide à la revitalisation de l'offre culturelle dans les communes rurales). Pallier à l'effet de manque constaté sur les territoires ruraux et péri-urbains en s'appuyant sur l'ensemble des salles des fêtes et des espaces culturels vacants qui maillent campagnes et villes moyennes.
- **Mesure 2** : Mettre en oeuvre une plate-forme territoriale Musiques Actuelles (regroupant les lieux et associations du territoire), co-organisation et co-production de concerts.
- **Mesure 3** : Conforter les réseaux professionnels et les articulations entre eux, appuyer les démarches de regroupement collectif, impulser les complémentarités et les collaborations mutuelles.
- **Mesure 4** : Impulser la réalisation de SMAC d'Agglomération afin de fédérer les différents lieux des Métropoles dans une meilleure synergie d'offre et d'actions culturelles et artistiques, notamment en direction des publics.
- **Mesure 5** : Développer la présence artistique sur les territoires notamment ruraux à travers l'appui aux résidences musicales longues, actions culturelles et transversales.

➤ Axe 2 : Préserver et consolider le maillage territorial, la diversité culturelle et la vitalité des pratiques artistiques

Prendre en compte et renforcer le soutien au secteur en développant de nouvelles modalités d'organisation, de mutualisation et de coopération par le décroisement des différents champs

- **Mesure 6** : Favoriser les pratiques artistiques et culturelles amateurs particulièrement vectrices de lien social à travers l'appui aux espaces de répétition et la création de maisons de pratiques amateurs.
- **Mesure 7** : Favoriser le décroisement des écoles, des conservatoires, des lieux de pratique et de diffusion en valorisant les passerelles entre accompagnement et enseignement (rapprochement avec les agences).
- **Mesure 8** : Soutenir la production de musique enregistrée (aide à la production phonographique).
- **Mesure 9** : Développer le programme régional des Pôles Structurants de Musiques Actuelles sur tout le territoire de la grande Région, mettre en place un cahier des charges et un conventionnement pluriannuel.
- **Mesure 10** : Développer une politique de soutien aux actions culturelles, à l'éducation artistique sur les territoires, en favorisant le rapprochement avec le secteur tertiaire non marchand.

➤ Axe 3 : Prendre en compte le poids de l'économie des Musiques Actuelles, favoriser la créativité, l'environnement numérique, la transversalité

Rapprocher culture et économie, culture et tourisme, reconnaître l'entreprise du secteur culturel. Décroiser. Consolider les capacités d'adaptation et d'anticipation des changements d'usages et de pratiques liés aux usages des technologies numériques. Favoriser l'intégration de la musique en tant que domaine relevant des industries culturelles au même titre que le livre, l'audiovisuel et les radios associatives.

- **Mesure 11** : Encourager l'entrepreneuriat musical par des dispositifs adaptés aux porteurs de projets et aux spécificités des Musiques Actuelles.
- **Mesure 12** : Favoriser la création audiovisuelle, la communication créative et la captation de spectacles vivants des manifestations, groupes et/ou artistes régionaux.

- **Mesure 13** : Accompagner la création de pépinières, des incubateurs dans les métropoles et les territoires de vie et les logiques de cluster (développer des offres immobilières collectives à destination des opérateurs Musiques Actuelles).
- **Mesure 14** : Mettre en place des outils financiers à destination des structures associatives culturelles au même titre que l'ESS par l'insertion (contrats d'apport associatif, fonds d'amorçage associatif, fonds de garantie, capital risque solidaire, fonds d'épargne solidaire).
- **Mesure 15** : Favoriser l'accès aux fonds européens pour les TPE de la musique (permettre le regroupement des projets afin d'atteindre la taille critique en terme de réserve financière), développer un fonds de garantie bancaire sur les fonds structurels.
- **Mesure 16** : Rapprocher l'Université, notamment au niveau des laboratoires de recherche, avec les acteurs des Musiques Actuelles pour créer des synergies d'innovation sociale et de développement économique.

➤ **Axe 4 : Impulser la diffusion à toutes ses échelles**

La grande région est forte d'un maillage de salles et de festivals dont l'activité doit être mieux valorisée et pérennisée. En complément de ce réseau, il existe d'autres leviers permettant de favoriser la diffusion musicale tout en œuvrant pour la diversité culturelle et l'emploi artistique : les cafés culture, les lieux non conventionnés, la coopération transfrontalière.

- **Mesure 17** : Pérenniser et étendre les Scènes de Musiques Actuelles (SMAC), mettre en adéquation les moyens à leur service et leur cahier des charges, renforcer leurs rôles structurants sur les territoires.
- **Mesure 18** : Soutenir les festivals dans leurs singularités quelque soit leur dimension, favoriser leurs implantations dans les projets de territoire, valoriser leur rôle de moteur de développement économique local et d'attractivité des territoires.
- **Mesure 19** : Reconnaître les « Cafés Culture » comme des lieux essentiels de la diffusion musicale et de la diversité culturelle, favoriser l'adhésion des collectivités locales au GIP pour l'aide à l'emploi artistique direct.
- **Mesure 20** : Soutenir les lieux non conventionnés et non labélisés et les relier avec les SMAC et/ou Pôles Structurants afin de favoriser leurs développement.
- **Mesure 21** : Favoriser la diffusion et la coopération transfrontalières en renforçant les programmes de développement offerts par le GECT Pyrénées-Méditerranée.
- **Mesure 22** : Favoriser la présence des équipes permanentes des structures d'accompagnement des artistes sur les salons professionnels nationaux et internationaux (sans critère de monstration / *showcase* d'artistes).

➤ **Axe 5 : Ressource, information, intelligence collective**

Les Musiques Actuelles forment une pratique artistique en renouvellement permanent. Elles nécessitent de développer une dynamique de réseau-ressource sur tout le territoire de la grande région, qui permette la circulation de l'information, l'observation, le conseil, la veille.

- **Mesure 23** : Initier une observation statistique collective et partagée afin de mieux connaître les dynamiques du secteur et d'alimenter régulièrement les partenaires en données socio-économiques fiables.
- **Mesure 24** : Développer la mise en réseaux professionnels et les articulations entre eux.
- **Mesure 25** : Soutenir le débat public et plus particulièrement les actions innovantes de sensibilisation et de découverte de toutes les musiques auprès des décideurs (concertations territoriales, SOLIMA).
- **Mesure 26** : Encourager les processus partagés et co-construits d'évaluation des politiques publiques avec les acteurs et le public afin d'obtenir une meilleure coordination entre les différents échelons.
- **Mesure 27** : Valoriser la patrimonialisation et l'archivage des Musiques Actuelles, les faire partager au plus grand nombre.

➤ **Axe 6 : Accompagner les mutations**

Les changements technologiques provoquent des bouleversements à tous les niveaux des chaînes de production et des modes de consommation musicale. Il est indispensable de faire de la grande région un territoire d'expérimentation permettant l'adaptation de la filière aux défis d'aujourd'hui.

- **Mesure 28** : Impulser de nouvelles interfaces combinant musique/image/spectacle vivant, soutenir les nouvelles expressions scéniques (3D, mapping...).
- **Mesure 29** : Soutenir la distribution de musique enregistrée, physique et dématérialisée, à travers des nouveaux circuits de vente (librairies, plate-forme numérique régionale).
- **Mesure 30** : Valoriser les développeurs et accompagnateurs d'artistes en les consolidant, en favorisant les conditions de développement (emploi, mobilité, outils économiques...).
- **Mesure 31** : Encourager la mutualisation de l'emploi culturel par le soutien aux GE Culture et aux autres structures d'emploi (Coopératives d'Activités et d'Emploi), et par le montage de sessions de formation adaptées aux besoins des acteurs des filières.
- **Mesure 32** : Favoriser un meilleur contrôle des données numériques générées par les opérateurs musicaux (méta-données de la musique enregistrée, contrôle des data produites par la billetterie de spectacle).

➤ **Axe 7 : Inscrire les Musiques Actuelles dans les objectifs transversaux de l'action publique**

Au même titre que l'intérêt général doit se lire dans tous les dispositifs de soutien au secteur des Musiques Actuelles, on doit également s'attacher au respect des principes collectifs de mieux vivre ensemble tels que le développement durable, l'égalité des chances, la prévention des risques, la prise en compte des situations de handicap, la mobilité des populations...

- **Mesure 33** : Soutenir l'éco-responsabilité des opérateurs de diffusion musicale en favorisant l'émergence de solutions responsables et durables.
- **Mesure 34** : Mettre en avant les actions allant dans le sens d'une meilleure égalité des chances telles que définies par l'Union Européenne, notamment au travers des actions en faveur de l'égalité hommes/femmes, pour le public comme pour les équipes permanentes et artistiques.
- **Mesure 35** : Prendre en compte les situations de handicap en soutenant les aménagements des lieux et des pratiques, en favorisant l'emploi de personnes dans ces situations et en appuyant les initiatives visant à faire évoluer les mentalités en ce domaine.
- **Mesure 36** : Favoriser la mobilité des populations en soutenant les initiatives permettant le transport des publics dits "empêchés".
- **Mesure 37** : Impulser une politique globale de prévention et de réduction des risques en région en lien avec les acteurs de la santé.

ANNEXES

Des éléments prospectifs

Éléments projetés, présentés et commentés le 9 juillet 2014 à Castres lors du *Pop Mind*⁴.

A. Évolution globale des Musiques Actuelles, du secteur culturel et de l'économie créative

ENTRÉES	INDICATEURS	MENACES	OPPORTUNITÉS
Place accrue de la scène dans l'économie de la musique	- Lecture comparative DEP / DRM publiés par la SACEM - Comparatif des codes APE des structures de musique en région	- Disparition des opérateurs privés, passage à une économie administrée proche du théâtre (des lieux en EPCC, des festivals sous perfusion de subventions)	- Marché du live en forte croissance - Nouveaux services à développer (publics / billetterie / vidéo et habillage scénique...) - Maillage territorial renforcé et harmonisé entre les territoires
Changements des modes de consommation et de prescription de la musique	- Importance des réseaux sociaux - <i>Shazamisation</i> des comportements	- Difficultés des opérateurs traditionnels à s'adapter à ces changements	- Opportunités d'un marketing direct (<i>direct-to-fan</i>)
Hyper-concentration des opérateurs dans les métropoles	- Cartographies	- Éloignement des populations vis-à-vis des opérateurs culturels - Menaces sur la diversité culturelle	- Capacité accrue d'autonomie financière
Importance du phénomène événementiel et place des festivals	- Lecture des chiffres publiés par le CNV	- Difficulté des lieux à maintenir des saisons culturelles, notamment en territoire rural	- Changement de mode de production : <i>événementialisation</i> des saisons
Passage d'une politique culturelle à une économie créative	- Lecture des objectifs des programmes régionaux des fonds structurels européens 2014 / 2020	- Abandon d'une politique culturelle ambitieuse ; passage d'une politique de la culture à une politique des industries culturelles - Dilution des problématiques artistiques et culturelles dans des politiques plus	- Passage d'une politique de soutien à des opérateurs à une politique de structuration d'un écosystème créatif - La culture au cœur de toutes les politiques publiques - Passage à une économie de la contribution

⁴ POP MIND est un évènement contributif et ouvert, qui a pour but d'associer les organisations, organismes et collectivités publiques afin de réfléchir et d'imaginer le futur pour les musiques populaires autour de deux grands axes : la coopération entre acteurs, organisations et collectivités sur les plans artistique, économique, culturel et social ; et l'évolution des pratiques et des comportements à l'ère numérique.

		vastes - Absence de réflexion sur l'exception culturelle et de comparaison avec les autres pays européens	
Enjeux autour du contrôle des métadonnées et des outils de reconnaissance des fichiers musicaux (et notamment leur circulation sur le web)	Priorité des SPRD et des organisations professionnelles de la musique enregistrée	- Régionalisation du web - Prise de contrôle des échanges de fichiers par les ayants-droit - Bridage des capacités créatives - Quelle politique européenne du web (neutralité, régulation, accès...)?	- Capacité à flécher les flux de données musicaux sur le web ; facilité pour monétiser et créditer les droits d'auteur et voisins (sortie de « l'enfer de la longue traîne ») - Développement de la supervision musicale et du marketing sonore
Enjeux autour du développement artistique et de l'encadrement de projet	- Attractivité accrue des métiers du spectacle et de la musique	- Difficulté de créer des outils de régulation de la filière - Absence de modèle économique pour l'accompagnement et le soutien à l'émergence	- Nécessité de renforcer les capacités d'accompagnement des scènes émergentes - Nécessité de réseaux de compétences identifiées en région ; importance de la transversalité
Transmission et formation	- Des modes d'apprentissage de la musique multiples : studios de répétition, établissements d'enseignement spécialisés, structures associatives - Montée en puissance des MOOCs - Mise en place des PRES (pôles régionaux enseignement supérieur)	- Concentration de l'offre sur les conservatoires - Disparition des écoles associatives - Difficulté de coordination des différents échelons de l'enseignement supérieur	- Toulouse et Montpellier : villes étudiantes dynamiques ; énorme potentiel à exploiter - Renouvellement des pratiques pédagogiques - Importance de la formation continue

ENTRÉE	DYNAMIQUES POSITIVES	DYNAMIQUES NÉGATIVES
Évolution démographique	Vieillessement de la population Polarisation forte autour des deux aires urbaines Concurrence forte entre les territoires	Attractivité encore forte des deux régions (mais déclinante après 2020) et urbanisation accrue : des bassins de population mieux aptes à créer de l'économie pour les porteurs de projet culturel.
Évolution socio-économique	Paupérisation Augmentation de la part du logement et de l'alimentation dans le budget des ménages Pression sur les transports Perte d'autonomie industrielle Déclassement technologique <i>Muséification</i> des territoires ruraux	Enjeux autour des circuits courts et de la relocalisation des activités : opportunités de l'économie de proximité Importance de moyens de mobilité verts et d'infrastructures durables : opportunités de l'économie verte. Potentiel des secteurs culturel et créatif, porteurs de valeurs universelles (développement durable, diversité culturelle, inter-culturalité...). Leur intégration dans l'économie est un formidable potentiel pour l'attractivité des territoires.
Évolution de l'emploi	Incertitudes sur le marché de l'emploi ; Précarisation Formations autodidactes et des carrières plus tardives Usage important des dispositifs d'aides à l'emploi Rémunérations assez basses Attractivité forte des métiers artistiques	Une politique de l'emploi culturel qui aide à la mise en œuvre de GPEC (Gestion Prévisionnelle des emplois et compétences) et soutient la mutualisation via l'aide aux GE (Groupements d'employeurs) Des compétences multiples à repérer et à valoriser (VAE)
Métropolisation	Concentration des pouvoirs ; phénomène de baronnie Déséquilibres accentués avec les agglomérations non <i>métropolisées</i>	Mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle des agglomérations
Évolution des services déconcentrés de l'État	Seuls opérateurs sur les territoires qui ne sont pas dans une logique électorale : quels contre-pouvoirs demain en région ?	Capacités d'expérimentation accrue Fin des politiques <i>d'excellence</i>
Fusion et renforcement des conseils régionaux	Éloignement des centres de décision Différences de dispositifs de soutien à la création, la diffusion et au secteur culturel et créatif	Région – Cluster : passer d'une politique de soutien à des acteurs culturels à une politique de structuration d'un écosystème créatif vertueux
Convergence européenne	Disparition de la licence d'entrepreneur de spectacles ? Services d'intérêt général menacés et menaces sur les EPIC Taille trop petite des structures pour saisir les opportunités financières des fonds européens (fonds structurels et fonds dédiés à la coopération)	Création de marchés culturels plus intégrés Facilité de circulation des œuvres et des compétences

Enquête : liste des 77 répondants et réponses aux questions (n°3,5 et 6)

Ce sont 77 structures, représentatives du territoire (activités, esthétiques, typologies...), des deux régions, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, qui ont répondu au questionnaire, soit en ligne soit au cours d'entretiens en face-à-face.

NOM DE LA STRUCTURE	VILLE	CP
ADDA DU LOT	CAHORS	LOT
AFRICAJARC	CAJARC	LOT
AJAL	SAUVETERRE DE ROUERGUE	AVEYRON
ANTISTATIC	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
APEM-LR	MONTPELLIER	HERAULT
ARPEGES ET TREMOLOS	ALBI	TARN
ART'CADE	SAINTE CROIX VOLVESTRE	ARIEGE
ARTS VIVANTS 11	CARCASSONNE	AUDE
ASS VOX RAPIDO	MONTPELLIER	HERAULT
ASSO OC'LIVE / LE CLUB	RODEZ	AVEYRON
ASSOCIATION 11BOUGE	CARCASSONNE	AUDE
ASSOCIATION PRINTIVAL	PEZENAS	HERAULT
ATELIER MUNDO	CASTRES	TARN
AVANT-MARDI	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
BLEU CITRON	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
BOOMERANG PRODUCTIONS	MONTPELLIER	HERAULT
BOUGE TRANQUILLE	NOTRE DAME DE LA ROUVIERE	GARD
CANDY CROCKODILE	SAINT GELY DU FESC	HERAULT
CASA MUSICALE	PERPIGNAN	PYRENEES ORIENTALES
COLLECTIF CULTURE BAR - BARS ANTENNE REGIONALE "TOULOUSE MIDI-PYRENEES"	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
COMDT	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
CONNEXION LIVE	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
CONTRE-COURANT	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
CONVIVENCIA	RAMONVILLE SAINT-AGNE	HAUTE-GARONNE
COURANTS D'ART	PEZENAS	HERAULT
CRI'ART	AUCH	GERS
CRICAO	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
CROC VINYL	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
DE BOUCHE A OREILLE	MONTPELLIER	HERAULT

DETOURS DE CHANT	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
DETOURS DU MONDE	CHANAC	LOZERE
DIGITAL SERVICES	MONTPELLIER	HERAULT
ELMEDIATOR / THEATRE DE L'ARCHIPEL	PERPIGNAN	PYRENEES ORIENTALES
ESCAMBIAR	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
ETE DE VAOUR	VAOUR	TARN
EUCLYDIA	MONTPELLIER	HERAULT
FESTIVAL FIEST'A SETE	SETE	HERAULT
FLIM	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
FLIP THE BIRD	MONTPELLIER	HERAULT
FREDDY MOREZON PROD	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
GE OPEP	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
ILLUSION & MACADAM	MONTPELLIER	HERAULT
JAM	MONTPELLIER	HERAULT
JAZZAMEZE/FESTIVAL DE THAU	MEZE	HERAULT
JERKOV	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
KLAKSON	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
LA CHAMBRE DE TELEMAQUE	RODEZ / ONET LE CHATEAU/ FIGEAC	AVEYRON / LOT
LA CHATTE A LA VOISINE	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
LA PETITE	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
LABEL MEKTOUB	GOUDARGUES	GARD
LAS SOLILES	MONTPELLIER	HERAULT
LE GARAGE ELECTRIQUE	MONTPELLIER	HERAULT
LE PUIITS DE JOUR	LAUZERTE	TARN ET GARONNE
LE RIO	MONTAUBAN	TARN ET GARONNE
LES ATELIERS	CASTRES	TARN
LES ELVIS PLATINES	SUMENE	GARD
LES PRODUCTIONS DU VENDREDI	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
LES TRANSES CEVENOLES	SUMENE	GARD
LES ZAZOUS DU BIJOU	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
LO BOLEGASON	CASTRES	TARN
MA SPHERE	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
MAPCU	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
MELODIA	NIMES	GARD
METRONUM / DMA VILLE DE TOULOUSE	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
MJC CAHORS	CAHORS	LOT
MOJO PIN PRODUCTION	MONTPELLIER	HERAULT

MULTIMUSIQUE	GRENADE	HAUTE-GARONNE
MUSIC HALLE	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
OCVH/ SONAMBULE	GIGNAC	HERAULT
ORG&COM	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
PALOMA	NIMES	GARD
PIXELS C.B PROD	PEZENAS	HERAULT
REFLECTOR PUBLISHING	MONTPELLIER	HERAULT
REGARTS	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
ROCKTIME	CARMAUX	TARN
SAMBA RESILLE	TOULOUSE	HAUTE-GARONNE
SYLK CONSULTING	CLERMONT-FERRAND	

Question 3 : Rencontrez-vous des difficultés financières ?

Afin de faciliter la lecture du document, nous avons choisi de présenter les origines des difficultés recensées dans les réponses au questionnaire uniquement en annexe. De manière générale, les éléments listés ici sont déjà présents dans le constat présenté au POP MIND en juillet 2014.

➤ Origine des difficultés :

- Pas de ligne « culture » dans les budgets des collectivités (surtout en milieu rural)
- Baisse des financements publics pour ceux qui en perçoivent et augmentation régulière des coûts (salaires, frais, cachets...)
- Baisse de l'activité et donc de ressources pour certains dû au contexte de crise
- Absence de labellisation malgré des implantations depuis très longtemps sur leurs territoires : aucune garantie de pérennité
- Financements au projet et pas à la structuration/fonctionnement (valable pour les développeurs d'artistes, les structures qui ont un festival ou des actions spécifiques visibles...)
- Paradigme économique : faible retour économique sur l'émergence (malgré les faibles coûts des projets) par rapport au travail sur la culture « populaire » (têtes d'affiches coûteuses mais à plus fort pouvoir d'attractivité). Le travail de développement artistique n'est pas reconnu/valorisé. Les structures sont fragilisées par les contraintes externes (type météo sur un festival).
- Conventions collectives coûteuses (labels)
- Mise en concurrence des acteurs les uns avec les autres ou face à des sociétés privées du secteur marchand
- Pas ou peu de conventions de financement pluriannuelles donc difficultés de se projeter au delà d'une année/saison
- Pas de soutien au démarrage des projets
- Décalage des attributions financières publiques par rapport au calendriers des actions mises en oeuvre
- Pas de reconnaissance du statut amateur
- Très peu de soutien à la musique enregistrée car non reconnue par les services de l'Industrie Culturelle de la région.
- Inéligibilité des structures aux outils financiers du développement économique de la région à travers le soutien à l'ESS.

Les réponses aux deux dernières questions de l'enquête nous ont permis de rédiger les propositions d'axes et de mesures de la partie 4 du présent document. Par conséquent, nous avons choisi de les faire figurer uniquement en annexe, afin de ne pas surcharger la lecture du document.

Question 5 : Que manque-t-il dans l'intervention publique ?

Avant tout on constate qu'il manque des moyens pour financer les opérateurs de musiques actuelles. Ensuite revient la problématique de la connaissance et de la reconnaissance par les institutions publiques. De manière très forte, on note une demande de considération du travail fait dans l'intérêt général. A cela s'ajoutent d'autres problématiques plus ciblées.

➤ **Axe financier :**

- Montants des aides pas assez conséquents
- Passer d'aides au projet à des aides structurantes du type aides au fonctionnement, aides à la structuration professionnelle, aides à la création et/ou au développement des structures, aides à la création d'emplois, à leur maintien ou à leur pérennisation... (à noter, en Ir, la région ne soutient les réseaux qu'au travers des projets et pas du fonctionnement)
- Décalages de paiement des subventions à mieux prendre en compte par les financeurs > mesures compensatoires ?
- Les aides doivent être évolutives (au moins pour compenser l'inflation)
- L'augmentation des prix pour le public n'est pas la réponse systématique face à une problématique économique d'une structure

➤ **Axe politique :**

- Manque de confiance, personnalisation des projets et des relations
- Manque d'envie de certains élus de défendre la culture / les projets culturels, manque d'intérêt (projets évalués sous l'angle de la rentabilité et non de l'intérêt général). Certains élus cherchent juste à se valoriser (qu'est-ce que ça me rapporte ?)
- Augmentation des aides aux diffuseurs (en Ir il y a un manque de continuité des aides à la diffusion accordées aux salles et aux festivals)
- Besoin de reconnaissance politique : valorisation des outils existants, reconnaissance des dynamiques structurantes
- Manque de présence sur le terrain (conseillers, techniciens, élus)
- Besoin de dispositifs encadrés fléchés pour pallier aux disparités du territoire selon la volonté ou l'absence de volonté des élus
- Besoin de clarification de l'intervention publique pour permettre aux structures d'être plus efficaces dans leurs demandes de subventions
- Besoin de continuité des décisions pour permettre aux structures de faire un vrai travail de fond en ayant une visibilité à long terme plutôt que de se limiter à un exercice ou un mandat
- Demande de rééquilibrage des financements qui sont défavorables aux musiques actuelles (par rapport à ceux du secteur du théâtre, de la danse, du classique...)
- Insister sur la dynamique de co-construction des politiques publiques et créer des espaces de concertation
- Engager les débats de société autour du rôle de la culture

➤ **Réflexions sur les projets :**

- La vision d'un projet réduite à sa rentabilité tend à formater les projets pour rentrer dans un cadre soutenu. Il ne faut pas oublier l'évaluation qualitative, trop souvent négligée derrière le quantitatif

- Les structures en milieu rural revendiquent leur spécificité et leur individualité sans pour autant que des mesures spécifiques soient mises en place pour leur permettre de se maintenir sur leurs territoires
- Il faut alléger les lourdeurs administratives et permettre plus de réactivité en cas d'urgence (blocage, crise, événement imprévisible...)
- Les projets font souvent des liens transversaux entre plusieurs secteurs : culture, économie, social, tourisme, patrimoine. Pourquoi ce n'est pas possible de croiser les financements ? Il faut décroisonner l'intervention publique
- Les programmes d'intervention des collectivités sont souvent calqués sur les programmes issus du théâtre donc le fonctionnement par compagnies et ne sont pas assez spécifiques pour les musiques actuelles
- Besoin de soutien aux montages de projets européens en mp (en lr il y a "antena" pour ça)
- Besoin d'aide à la communication par les institutions et d'un vrai soutien par la presse locale et régionale
- Il faut encourager la mutualisation pour l'émulation artistique et pas pour faire des économies

➤ **Réflexions spécifiques :**

- Le secteur de la production phonographique ne se sent pas ou peu pris en compte dans les politiques publiques en faveur des musiques actuelles : il existe en LR des aides à la production phonographique avec des conditions d'éligibilité assez élevées. Besoin d'aides plus accessibles à la production régionale (labels) et à la distribution physique et numérique
- Prise en compte de la problématique de la « nuit »
- Avoir une politique en faveur du numérique
- Ouvrir le débat sur les pratiques amateurs : quelle place ?
- Ouvrir le débat sur la prise en compte des situations de handicap
- Les acteurs « chanson », « jazz », « musiques du monde » et « hip-hop » sont actifs dans des réseaux formels ou informels spécialisés qui sont mal reconnus à l'heure actuelle en MP

Question 6 : Quels sont les outils manquants ?

Cette question reprend beaucoup des éléments cités dans la question précédente.

➤ **Axe économique :**

- Mécénat et soutiens privés : il faut accompagner les structures dans leurs démarche, que les collectivités soient moteur pour des effets de levier, surtout pour les petites structures en milieu rural
- Aide aux développeurs d'artistes et/ou tourneurs : pour la structuration et non uniquement pour leurs projets artistiques
- Soutien à la trésorerie des structures : pour les structures subventionnées en attendant les versements des aides allouées
- Fonds de garantie et fonds d'investissement
- Soutien à la pérennisation de l'emploi
- Augmentation des aides à la diffusion
- Aide à la mobilité professionnelle : des équipes et pas uniquement des artistes sur des temps forts professionnels, y compris sur des rencontres entre acteurs de la future grande région (surtout en mp, en lr il y a un programme d'aide à la mobilité des équipes qui fonctionne bien)

- Aide à la création de structures puis dynamique « d'incubateur » pour accompagner les porteurs de projet dans leur développement et la mise en œuvre de leur modèle économique
- Aide aux projet européens : ingénierie, montage, suivi (en mp uniquement, en lr ça existe) et avance de trésorerie (commun grande région)
- Pour les labels : aide à la distribution et aide au numérique, soutien aux dispositifs de plates-formes régionales
- Aide aux dispositifs de développement économique type clusters et groupements d'employeurs (en lr, comme pour les réseaux, ils ne peuvent élargir que sur leurs "projets")

➤ **Axe politique :**

- Nécessité d'actualisation régulière des dispositifs en fonction des évolutions du secteur
- Conventions pluriannuelles et/ou pluripartites
- Transversalité : outils de décroisement et outils croisés (culture, économie, tourisme, social...)
- Manque d'accompagnement des petites communes/petites agglomérations dans la construction d'une politique culturelle
- Pour soutenir le milieu rural il faut créer des outils permettant la présence d'artistes sur les territoires (type résidences de territoire) et soutenir les micro-projets
- Transposition des outils qui fonctionnent vers d'autres territoires (comité conseil musique de la région mp vers le cg31 et ville de toulouse, agences territoriales du cg34)
- Renforcement des dynamiques structurantes : réseaux formels et informels, groupements, solidarité sur un territoire...
- Besoin d'un espace de concertation entre acteurs et décideurs régulier et officiel
- Mise en lien des petits lieux entre eux et avec les salles labellisées
- Faciliter la mise à disposition aux professionnelles de lieux non dédiés aux musiques actuelles
- Mise en place par la puissance publique d'un espace de rencontre entre les structures culturelles et les entreprises du secteur marchand (potentiels mécènes ou partenaires) pour faciliter le montage de projets

➤ **Autres outils :**

- Manque des lieux de diffusion en milieu rural et dans les petites villes pour un meilleur maillage du territoire
- Parc de matériel technique au niveau régional à disposition des organisateurs (comme l'ancienne ardt en mp) avec des outils à partager : boucles magnétiques, plates-formes pmr, casques audio pour les enfants, outils d'éco-responsabilité...
- Participation au gip cafés-culture
- Simplification administrative : formulaire unique pour les demandes de subventions
- Conseils consultatifs de la « nuit »
- Reconnaissance d'un statut de musicien amateur, identification / création de lieux de pratique
- Dispositifs d'incitation à la pratique et la fréquentation des lieux en direction des jeunes et des étudiants
- Soutien aux actions culturelles et à l'éducation artistique
- Aide aux cours structurés de musiques
- Recensement et archivage des productions artistiques régionales et numérisation des archives sonores